

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (FCI) (AISBL)

Place Albert 1^{er}, 13, B-6530 Thuin (Belgique) - Tél : +32.71.59.12.38 - Internet : <https://www.fci.be>

RÈGLEMENT DES CONCOURS INTERNATIONAUX DE RECHERCHE DE TRUFFES AU CARRÉ AVEC OCTROI DU **C.A.C.I.R.T. (c)** DE LA FCI & CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE RECHERCHE DE TRUFFES AU CARRÉ - **C.I.R.T. (c)**



1^{er} mai 2026

Table des matières

DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
1. INTRODUCTION	3
2. CLASSES.....	3
3. AIRE DE COMPÉTITION (RING)	4
4. PRÉPARATION DE L'AIRE DE COMPÉTITION (RING).....	4
5. DÉROULEMENT DU CONCOURS	5
6. COMPORTEMENT ET DEVOIRS DU CONCURRENT	5
7. ÉVALUATION ET JUGEMENT.....	6
7.1 Pénalités en cas d'erreurs	6
8. ÉLIMINATIONS ET DISQUALIFICATIONS	6
9. CAS DE FORCE MAJEURE	7
10. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION AUX CONCOURS INTERNATIONAUX DE LA FCI AVEC OCTROI DU C.A.C.I.R.T. (c) (Certificat d'Aptitude au Championnat international de Recherche de Truffes au carré).....	7
11. ORGANISATION D'UN CONCOURS INTERNATIONAL.....	8
12. Octroi du C.A.C.I.R.T. (c) (Certificat d'Aptitude au Championnat international de Recherche de Truffes au carré) et de la Réserve C.A.C.I.R.T. (c) de la FCI lors des concours internationaux de recherche de truffes au carré	9
13. Titre de Champion International de Recherche de Truffes au carré - C.I.R.T. (c) de la FCI.....	9

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les organisations canines nationales (OCN) sont invitées à promouvoir l'esprit de la recherche de truffes au carré et le règlement établi par la FCI.

Le présent règlement de la FCI a pour but principal d'établir une norme unique pour les concours internationaux, afin de standardiser les événements internationaux de la FCI et les lignes directrices de jugement et servir de norme pour la recherche de truffes au carré.

Les OCN doivent s'en servir de base pour élaborer leur propre règlement et ne doivent s'en écarter que pour tenir compte des spécificités locales.

Le Règlement des concours internationaux de recherche de truffes au carré avec octroi du C.A.C.I.R.T. (c) de la FCI & Championnat International de Recherche de Truffes au carré - C.I.R.T. (c) s'applique à tous les événements de la FCI.

1. INTRODUCTION

Les concours de recherche de truffes au carré de la FCI sont des concours canins ouverts aux chiens de toutes les races, sous réserve d'être en bonne santé, physiquement aptes et en possession d'un pedigree reconnu par la FCI (livre des origines/annexe).

La recherche de truffes au carré a pour but que le chien trouve les truffes le plus rapidement possible en commettant le moins d'erreurs, pour avoir le moins de pénalités possible.

Cette discipline pédagogique et sportive vise à évaluer et développer l'intelligence du chien et à améliorer sa complicité avec le conducteur et sa sociabilité.

Elle requiert une parfaite communication et compréhension mutuelle entre le chien et le conducteur. Les concurrents doivent disposer d'une base en matière d'éducation et d'obéissance.

2. CLASSES

Il n'existe qu'une seule classe pour les concours internationaux de la FCI :

Ouverte : pour les chiens âgés de plus de 15 mois le jour du concours et en possession d'un pedigree reconnu par la FCI (livre des origines/annexe).

L'admission au sein de la classe est accordée après vérification de la date de naissance du chien sur son pedigree. Les chiens doivent obligatoirement être tatoués ou pucés à des fins d'identification.

3. AIRE DE COMPÉTITION (RING)

Les concours de recherche de truffes au carré doivent se dérouler dans des conditions les plus neutres possible. Pour ce faire, il convient de sélectionner des sites dépourvus de truffes naturelles. Les zones labourées ou marécageuses sont strictement interdites.

D'une superficie de 100 m², c'est-à-dire 10m×10m (± 1m²), chaque parcelle est délimitée par de la rubalise disposée à une hauteur adaptée et de la même manière sur toutes les parcelles. L'utilisation de chaux, sable, ciment, herbe coupée ou tout autre matériau susceptible de gêner les chiens dans leur recherche ou les juges dans **la précision de leurs appréciations ou mesures** est strictement interdite. Le chien doit trouver 6 truffes le plus rapidement possible, sans pénalités, en 3 minutes maximum.

Il est fortement recommandé d'installer une clôture pour séparer le public des surfaces de recherche. Cette clôture doit être installée à au moins 5 mètres de la limite des truffières. Ces dernières doivent être séparées les unes des autres par une distance d'au moins 5 mètres.

Chaque parcelle contient 6 truffes réparties de manière irrégulière sur plus de la moitié du terrain. Les truffes doivent être situées à au moins 0.30 m les unes des autres et à au moins 0.30 m des limites de la parcelle. Il ne sera pas posé plus de deux truffes par médiane ou diagonale.

12 trous sont creusés sur chaque parcelle : 6 trous avec truffe et 6 trous sans truffe. Les truffes doivent être enterrées de manière à être le moins visibles possible, au moins 1 heure avant le concours, à 5 cm de profondeur maximum, afin de standardiser les émanations au sol pour l'ensemble des chiens. Chaque truffe doit être posée dans un récipient adapté, éventuellement doté d'un repère, et doit peser environ 5-10 gr. Toutes les espèces de truffes sont autorisées.

Si un récipient contenant une truffe tombe accidentellement par terre pendant l'installation, son emplacement doit être reporté sur le plan, de sorte que tout marquage effectué par le chien lors du concours n'entraîne pas de pénalité.

Dès lors que les récipients contenant les truffes ont été installés, il est strictement interdit aux concurrents d'accéder aux parcelles avant le concours.

4. PRÉPARATION DE L'AIRE DE COMPÉTITION (RING)

En collaboration avec l'équipe organisatrice, le juge prépare un plan indiquant l'emplacement de chaque truffe.

5. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le conducteur se présente à l'entrée de l'aire de compétition avec son chien tenu en laisse et attend le signal de départ du juge.

Pour des raisons de sécurité, les laisses et colliers quels qu'ils soient doivent être retirés avant le début du concours.

La FCI interdit l'utilisation de colliers électriques. La FCI interdit par ailleurs toute publicité pour ce type de collier lors d'événements relevant de sa responsabilité. La FCI interdit la distribution de tels colliers en guise de trophées ou récompenses.

Le chronomètre démarre lorsque le chien franchit la ligne imaginaire marquée par l'entrée du ring.

Au premier marquage franc et déterminé du chien (mouvement de patte avant d'avant en arrière), le conducteur peut pénétrer sur le ring et rejoindre le chien au niveau du trou. Il est interdit de poursuivre le chien pour récupérer la truffe.

Une fois la truffe découverte, le conducteur doit rester immobile à proximité du trou, pour permettre au chien de reprendre sa recherche.

Le concours et le chronomètre s'arrêtent lorsque le chien et le conducteur sortent de la parcelle après avoir découvert les 6 truffes.

Le conducteur doit alors rattacher son chien et quitter l'aire de compétition.

Le chien et le conducteur sont sous la supervision du juge du moment où ils pénètrent sur le ring jusqu'à leur départ.

6. COMPORTEMENT ET DEVOIRS DU CONCURRENT

Pendant le concours, les conducteurs doivent respecter scrupuleusement les règles ci-après :

- se présenter au juge avec leur chien tenu en laisse ;
- attendre le signal de départ du juge avant de pénétrer sur l'aire de compétition ;
- détacher le chien (collier, laisse) avant son tour ;
- pénétrer sur l'aire de compétition une fois que le chien a signalé la présence d'une truffe par un mouvement de patte avant (marquage) ;
- ne pas signaler directement au chien l'emplacement d'une truffe ;
- placer immédiatement la truffe ramassée (réceptacle) dans sa poche ou besace pour éviter qu'elle tombe par terre ;
- rester à proximité de l'emplacement où a été découverte la truffe jusqu'au marquage suivant dès qu'une nouvelle truffe est découverte ;

- remettre en fin de passage toutes les truffes ramassées (récipients) à l'assistant du juge (sous peine d'élimination).

7. ÉVALUATION ET JUGEMENT

Nul concurrent ne peut contester la décision du juge. Les jugements sont définitifs.

7.1 Pénalités en cas d'erreurs

Chaque erreur commise entraîne une pénalité venant s'ajouter au temps écoulé.

- La première pénalité ajoute 15'' au temps total.
- La deuxième pénalité ajoute 30'' au temps total.
- La troisième pénalité entraîne l'élimination.

On appliquera des pénalités pour les erreurs ci-après :

- Conducteur qui pénètre sur le ring avant que le chien n'ait effectué son premier marquage ;
- Conducteur qui s'écarte de l'emplacement de marquage (après être entré sur le ring) ;
- Conducteur qui signale au chien l'emplacement d'une truffe ;
- Conducteur qui jette de la nourriture par terre ;
- Chien qui sort puis revient sur le ring ;
- Chien qui empêche le ramassage de la truffe ;
- Chien qui fait tomber la truffe (récipient) par terre à plus de 30 cm du trou.

8. ÉLIMINATIONS ET DISQUALIFICATIONS

L'élimination entraîne la disqualification et la sortie immédiate du conducteur et de son chien. L'élimination doit être clairement annoncée par le juge.

Une élimination immédiate sera prononcée pour les cas ci-après :

- Conduite inappropriée envers le juge ;
- Brutalité envers le chien ;
- Quatre faux marquages (sans truffe) ;
- Conducteur qui tient dans sa main de la nourriture pendant le concours ;
- Conducteur qui ne remet pas les récipients ramassés en fin de passage ;
- Abandon du conducteur (sauf instruction contraire du juge) ;
- Chien portant un collier pendant le concours ;
- Chien qui quitte le ring ou chien en sortie de main, et qui ne retourne pas sur le ring dans les 10 secondes ;
- Chien qui démarre sa recherche avant le signal de départ du juge.

Toute fraude ou tricherie commise pendant un concours sera signalée au comité de discipline de l'association organisatrice, qui pourra sanctionner en interdisant temporairement ou définitivement l'accès aux concours qu'elle organise, et pourra demander à l'OCN (organisation canine nationale) du pays d'étendre la sanction au niveau national voire international.

Le juge doit pallier à toute situation non prévue par le présent règlement.

9. CAS DE FORCE MAJEURE

Dans certaines circonstances indépendantes de la volonté du conducteur (par exemple : présence de personnes ou de chiens à proximité du ring, rubalise arrachée ou emportée par le vent, etc.), le juge peut décider d'interrompre le concours. Une fois la situation résolue, l'expert/le juge indiquera au chien de reprendre le travail en partant de l'entrée du ring.

Toutes les pénalités prononcées jusqu'alors demeurent valides.

10. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION AUX CONCOURS INTERNATIONAUX DE LA FCI AVEC OCTROI DU C.A.C.I.R.T. (c) (Certificat d'Aptitude au Championnat international de Recherche de Truffes au carré)

Tout chien âgé de plus de 15 mois, de quelque race que ce soit, a le droit de participer, sous réserve d'avoir obtenu au moins **deux (2) C.A.C.R.T. (c) (Certificat d'Aptitude au Championnat national de Recherche de Truffes au carré)** ou un **(1) C.A.C.R.T. (c)** plus une **(1) Réserve C.A.C.R.T. (c)** lors de concours organisés par l'organisation canine nationale (OCN), mâles et femelles concourant ensemble.

En outre, les chiens participants doivent :

- Être inscrits dans des livres des origines ou annexes reconnus par la FCI.
- Être obligatoirement identifiés (tatouage ou micropuce).

Les conducteurs doivent être membres d'un club reconnu par l'OCN affiliée à la FCI.

Les participants doivent être en possession d'un carnet de travail ou d'un document attestant des conditions d'admission délivré par leur OCN.

L'obtention de ces récompenses ne rend pas pour autant le chien éligible à l'inscription en classe travail lors d'expositions internationales avec octroi du CACIB de la FCI.

Chiens non admis :

- Chiennes gestantes.
- Chiens castrés.
- Chiens visiblement malades, blessés ou physiquement inaptes.

Règlement des concours internationaux de recherche de truffes au carré avec octroi du C.A.C.I.R.T. (c) de la FCI & Championnat International de Recherche de Truffes au carré - C.I.R.T. (c)

- Chiens dopés.

Les chiens qui arrivent ou se rendent dans une région où la rage est endémique doivent disposer d'un certificat de vaccination antirabique à jour.

Les concurrents et chiens originaires d'un pays autre que le pays organisateur doivent pouvoir justifier de leur affiliation à un club relevant d'une OCN reconnue par la FCI et de leur participation préalable à des concours officiels dans leur pays.

Nulle récompense décernée par un juge à un concurrent (originaire d'un pays autre que le pays organisateur) qui ne serait plus autorisé à concourir dans son propre pays, ne sera homologuée par la FCI.

Il est attendu des concurrents un comportement et une tenue vestimentaire corrects. Tout acte de brutalité d'un conducteur envers son chien ou tout autre chien sera sévèrement sanctionné et entraînera la disqualification immédiate. D'autres mesures pourront en outre être prises à l'encontre de l'intéressé. Le Comité d'organisation se réserve tout droit d'admission.

Toute tricherie commise pendant un concours sera signalée au comité de discipline de l'association organisatrice, qui pourra sanctionner en interdisant temporairement ou définitivement l'accès aux concours qu'elle organise, et pourra demander à l'OCN du pays d'étendre la sanction au niveau national voire international.

11. ORGANISATION D'UN CONCOURS INTERNATIONAL

Tout comité (club de races, groupe canin ou toute autre association reconnue par la FCI) souhaitant organiser un concours international de recherche de truffes au carré doit répondre aux conditions suivantes :

- Disposer d'un terrain à même d'accueillir l'ensemble des parcelles prévues. Le sol ne doit présenter aucun danger pour le chien ni pour le conducteur (absence de bris de verre, d'ongles, etc.)
- Nommer un juge figurant au Registre officiel de l'OCN membre de la FCI ou au Répertoire des juges de la FCI.
- Prévoir le nombre de personnes nécessaires au bon déroulement du concours, à savoir :
 - un **assistant au juge** chargé de consigner les pénalités prononcées et de surveiller le chronomètre.
 - un **commissaire de terrain** chargé de la remise en l'état des aires de compétition.
 - un **secrétaire** chargé de consigner les résultats sur les feuilles de jugement, de compiler le classement et de remplir les carnets de qualification.
 - Un **commissaire de ring** chargé de veiller au respect de l'ordre de passage.

12. Octroi du C.A.C.I.R.T. (c) (Certificat d'Aptitude au Championnat international de Recherche de Truffes au carré) et de la Réserve C.A.C.I.R.T. (c) de la FCI lors des concours internationaux de recherche de truffes au carré

Les principaux critères d'éligibilité de la FCI pour l'octroi du C.A.C.I.R.T. (c) et de la Réserve C.A.C.I.R.T. (c) figurent dans le *Règlement du championnat international de la FCI* [INTRODUCTION 1) 2) 3)]

Le C.A.C.I.R.T. (c) et la Réserve C.A.C.I.R.T. (c) peuvent être octroyés à toutes les races inscrites au concours. Pour prétendre à l'octroi du C.A.C.I.R.T. (c) lors d'un concours international, au moins 6 chiens doivent être inscrits et être physiquement présents et les mâles et femelles doivent concourir ensemble. Les critères de jugement pour l'octroi du C.A.C.I.R.T. (c) sont les mêmes que ceux utilisés pour l'octroi du C.A.C.R.T. (c). Les juges doivent appliquer la sévérité attendue par la FCI s'agissant des propositions pour l'octroi du C.A.C.I.R.T. (c) ou de la Réserve C.A.C.I.R.T. (c) de la FCI.

L'obtention de ces récompenses ne rend pas pour autant le chien éligible à l'inscription en classe travail lors d'expositions internationales avec octroi du CACIB de la FCI.

13. Titre de Champion International de Recherche de Truffes au carré - C.I.R.T. (c) de la FCI

Pour obtenir le titre de Champion International Recherche de Truffes au carré - C.I.R.T. (c) de la FCI, un chien doit répondre aux conditions suivantes :

- avoir obtenu 2 (deux) Certificats d'Aptitude au Championnat international de Recherche de Truffes au carré) - C.A.C.I.R.T. (c) décernés par deux jurys composés de juges différents, lors de concours internationaux de la FCI organisés par deux OCN différentes dans deux pays différents.
- avoir obtenu, à l'âge d'au moins 15 mois et quel que soit le nombre de participants, le qualificatif « Très Bon » ou tout qualificatif supérieur lors d'une exposition internationale avec octroi du CACIB de la FCI ou, dans les pays où ce qualificatif n'existe pas, avoir obtenu le deuxième prix en classe travail, intermédiaire, ouverte ou champion.

La version anglaise fait foi.

Ce Règlement a été approuvé par le Comité Général de la FCI réuni à Rome en février 2026 et entre en vigueur dès sa publication.